



## LE TRAVAIL SALARIÉ DES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

**Objectifs :** Connaître les situations et titres de séjour donnant le droit d'exercer une activité salariée en France ; Savoir quand il est nécessaire de solliciter une autorisation de travail et en connaître la procédure ; Identifier les situations permettant une « régularisation par le travail » et celles permettant un changement de statut administratif.

**Programme :**

**INTRODUCTION : L'évolution de la législation sur le séjour et le travail salarié des personnes étrangères en France**

**I. GÉNÉRALITÉS SUR L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR EN FRANCE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES**

- L'entrée en France
- Les « catégories » (ou motifs de délivrance) des titres de séjour et les différents documents autorisant le séjour en France

**II. L'ACCÈS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI**

- Les autorisations de travail résultant du droit au séjour (= les titres de séjour donnant droit au travail)
- Les titres de séjour n'autorisant pas l'exercice d'une activité salariée
- Les titres de séjour délivrés sur le fondement du travail salarié (la carte de séjour temporaire mention « salarié » et la carte mention « travailleur temporaire »)
- L'admission exceptionnelle au séjour par (et pour) le travail

**III. LES AUTORISATIONS DE TRAVAIL**

- Les critères d'instruction des demandes
- Les procédures

**IV. LE CHANGEMENT DE STATUT APRÈS DES ÉTUDES EN FRANCE AVEC UN CONTRAT DE TRAVAIL**

- La carte de séjour temporaire mention « recherche d'emploi ou création d'entreprise »
- Les critères pour obtenir une autorisation de travail
- La procédure

**V. L'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR POUR MOTIF PROFESSIONNEL**

- Les considérations humanitaires et/ou les motifs exceptionnels
- L'exercice d'un métier caractérisé par des difficultés de recrutement (« métier en tension »)

**Durée :** 7h00 (9h30-12h30 / 13h30-17h30)

**Coût :** 200,00 euros par personne participante

**Date :** Jeudi 30 mai 2024

Association de Solidarité  
avec Tou-te-s les Immigré-e-s du CALVADOS  
7 rue Daniel Huet, 14000 CAEN  
Tél. : 02.31.52.90.71  
[juriste@asti14.org](mailto:juriste@asti14.org)